



TROPHÉE CLIM'EAU

PRÉSENTATION



LE TROPHÉE CLIM'EAU DU CLUSTER EAU & CLIMAT

Créé en août 2014, sous l'impulsion de la **Communauté d'Agglomération d'Agen**, le **Cluster Eau & Climat a pour objet l'amélioration quantitative et qualitative de la ressource en eau** en regard des enjeux économiques liés aux divers usages de l'eau et de l'adaptation nécessaire aux contraintes du réchauffement climatique.

Il intervient à plusieurs niveaux :

- › **En initiant des projets expérimentaux** en faveur de l'adaptation au réchauffement climatique
- › **En favorisant le partage de connaissances** entre ses membres
- › **En faisant la promotion de démarches et de projets** adaptés aux nouveaux enjeux, par des événements comme la COP 47.

C'est à ce titre qu'en 2024, le **Cluster Eau & Climat a créé le trophée CLIM'EAU**.

Ce trophée a pour vocation d'identifier et de valoriser des projets exemplaires pour le bassin de la Garonne, en termes d'adaptation au réchauffement climatique et à son ralentissement, et qui donnent envie d'agir en montrant que cela est possible.

QUEL TYPE DE PROJET PRÉSENTER ?

Le projet doit satisfaire les conditions suivantes :

- › **Il est techniquement pertinent** : il répond efficacement aux enjeux de l'adaptation au réchauffement climatique fixés par le Cluster sur les thématiques ci-après
- › **Il est économiquement réalisable et reproductible** : il peut être réalisé sur d'autres sites.
- › **Socialement apprécié par les bénéficiaires** : il a été approuvé par les différentes parties prenantes ; les bénéficiaires (usagers ou clients) en sont satisfaits.

Ainsi, en répondant à ces conditions, ce projet sera inspirant, rassurant et donnera envie d'agir à d'autres maîtres d'ouvrage et d'autres territoires.

Le projet doit s'inscrire dans au moins l'une des catégories suivantes :

- › **Catégorie 1** : Préservation de la ressource en eau (quantité & qualité)
- › **Catégorie 2** : Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
- › **Catégorie 3** : Stockage et recharge de nappes phréatiques
- › **Catégorie 4** : Climatisation des villes et des campagnes par des solutions basées sur l'eau et le végétal
- › **Catégorie 5** : Transition vers une énergie plus décarbonée par le couplage eau & énergie

Il doit être entièrement réalisé et permettre de recueillir l'avis des principaux bénéficiaires, qu'ils soient clients, usagers ou collaborateurs.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Tout maître d'ouvrage privé ou public, et donc :

- › **Entreprise et organisation agricole**
- › **Association**
- › **Collectivité locale**
- › **Établissement public**

COMMENT CANDIDATER ?

Le candidat doit adresser **un dossier de candidature comprenant une note de présentation synthétique et descriptive de son projet**, sur la base du modèle téléchargeable sur le site du **Cluster**, mettant en avant l'exemplarité de son projet, dans l'une des catégories susvisées.

Cette note devra être accompagnée de **photos permettant de comprendre les différentes étapes**, du point de départ à la réalisation finale.

Le candidat devra indiquer les **coordonnées de parties prenantes au projet**, que ce soit les personnes qui ont participé à sa réalisation comme les bénéficiaires.

Le candidat sera informé de **l'éligibilité du projet aux Trophées Clim'Eau**, puis du besoin éventuel d'informations complémentaires.

Un jury se réunira pour auditionner les candidats dont les projets sont éligibles et complets. Les candidats pourront accompagner leur présentation d'un support numérique très synthétique (4 slides maximum).

3 catégories de trophée seront décernées :

- › **Catégorie 1** : Organisations publiques / Établissements d'enseignement
- › **Catégorie 2** : Entreprises et centres de recherche
- › **Catégorie 3** : Organisations agricoles

Tous les candidats recevront une réponse du Cluster par mail, que leur projet soit inéligible, auditionné mais non lauréat ou lauréat.

QUEL BÉNÉFICE RETIRER ?

Le trophée CLIM'EAU apporte de la visibilité sur le projet auprès des clients ou des administrés, grâce à :

- › **Présentation du projet** par l'équipe lors de la COP 47
- › **Communication sur le projet** dans un communiqué de presse sur les Trophées, sur le site du Cluster et les réseaux sociaux
- › **Intégration au Club Clim'Eau**, lancé à la COP 47 2026, réunissant les candidats aux trophées depuis 2024, en vue de partager les impacts dans le temps de leur projet et d'échanger sur les bonnes pratiques
- › **Première année d'adhésion gratuite au Cluster** pour les candidats qui ne sont pas encore membres

CALENDRIER DU TROPHÉE CLIM'EAU 2026

MAI 2026 : Lancement de l'appel à candidature.

21 SEPTEMBRE 2026 : Fin de réception des candidatures et pré-sélection.

FIN OCTOBRE / DÉBUT NOVEMBRE 2026 : Audition des candidats par le jury.

NOVEMBRE 2026 : Remise du trophée CLIM'EAU à la COP 47.

DOSSIER DE CANDIDATURE 2026 TÉLÉCHARGEABLE

SUR : www.eau-climat.com/trophee-climeau/

CONTACT POUR TOUTE PRÉCISION ET POUR ENVOYER SON DOSSIER DE CANDIDATURE : clustereauclimat@gmail.com